

Commune
 De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
 6 avril 2022
 Date d'affichage
 6 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,
 Le onze avril à vingt heures trente précises,
 Le conseil municipal légalement convoqué le six avril deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
 Présents 10
 Votants 14

Étaient présents : Jean- Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Maryse BESNIER, Joël DAVID, , Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents et excusés : Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Pascaline LEGENDRE, Aurélie BUTET
Absent : Olivier LE CORF

Émilie LOPES donne pouvoir à Annick CUISNIER pour voter en ses lieu et place.
 Aurélie BUTET donne pouvoir à Denis DEBELLE pour voter en ses lieu et place.
 Pascaline LEGENDRE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place
 Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2022- 028

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

| | RESULTAT CA 2020 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 | RESTES A REALISER | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------------------|---|
| INVEST | - 234 330.03 | | - 26 800.83 | 29 726.00 | 8 716.00 | -252 414.86 |
| | | | | 21 010.00 | | |
| FONCT | 550 083.55 | | 268 989.65 | | | 819 073.20 |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | 819 073.20 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 252 414.86 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 516 658.34 € |

| | |
|--|----------------|
| Total affecté au c/ 1068 : | 302 414.86 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | - € |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |
| Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - 261 130.86 € |
| Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté | 516 658.34 € |

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

